



Règlement du Championnat de France Samedi 23 Mars 2019

Kettlebell Sport (10 mn)

Cette compétition est régie par le règlement sportif disponible sur le site de la FFForce.

Gymnase du collège Jean-Claude Izzo
2 place Espercieux **13002 Marseille**

INSCRIPTIONS : [lien vers le formulaire Google Forms](#)

OUVERTURE : Samedi 2 février 2019 / **CLÔTURE :** Dimanche 10 mars 2019 à minuit.

EPREUVES DE COMPETITION

Épreuves messieurs :

Biathlon (arraché + jeté)

Épaulé-Jeté

Épreuves dames :

Arraché

Épaulé-Jeté à un bras ou deux bras

Les athlètes ont la possibilité de concourir pour deux épreuves (Biathlon + Epaulé Jeté pour les hommes / Arraché + Épaulé jeté pour les dames), ils devront le spécifier lors de l'inscription.

FRAIS D'INSCRIPTION

	1 épreuve	2 épreuves
Licencié FFForce « Compétition »	20 €	40 €
Licencié FFForce « Loisir »	30 €	60 €
Titre de Participation Unique (TPU)	30 €	60 €
Etranger	30 €	60 €

Inscription à la journée via Titre de Participation Unique (TPU) sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique des kettlebells en compétition. L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un TPU

Modes de règlement :

Espèces

Chèque à l'ordre de FEDERATION FRANCAISE DE FORCE

Virement : Coordonnées bancaires : FEDERATION FRANCAISE DE FORCE / BRED PARIS AGENCE RAPEE

IBAN (International Bank Account Number): FR76 1010 7001 1800 3130 5345 956

BIC (Bank Identifier Code) : BREDFRPPXXX



PROGRAMME : Pesée : Vendredi 22 mars 2019 de 18h00 à 21h00 / Samedi 23 mars de 8h00 à 8h45

Présentation : 8h45 à 8h55

Début de la compétition : 9h00

Les athlètes sont tenus de rester jusqu'à la fin de la compétition (sauf impératif majeur).

CLASSEMENT : Le classement sera effectué à l'indice suivant la formule suivante :

Nombre de levées x Poids total des KBs x Coef. Pentathlon x Coef. Temps

Poids de corps

Coef. Pentathlon

Le poids de la ou les kettlebells choisi par l'athlète correspond à un coefficient multiplicateur comme suit :

8kg: x1	20kg: x2,5
12kg: x1,5	24kg: x3
16kg: x2	32kg: x4

Coef. Temps

Un coefficient de temps est également appliqué en fonction de la durée d'épreuve réalisée par l'athlète, les coefficients sont les suivants :

Jusqu'à 10 minutes : x2,5	Jusqu'à 6'59" : x1,6
Jusqu'à 8'59" : x1,8	Jusqu'à 5'59" : x1,5
Jusqu'à 7'59" : x1,7	Jusqu'à 4'59" : x1

Les minimas effectués suivant les règles de la FFFORCE et de l'IUKL seront enregistrés officiellement.

Il y aura un classement général pour toutes les catégories et par catégories d'âges :

Groupe U40 HOMMES / U35 FEMMES

Groupe +40 HOMMES / +35 FEMMES

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS : Dans le cadre de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 le Participant a un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données de son dossier. Pour user de cette faculté, le Participant doit s'adresser au Bureau de CRISTAL KETTLEBELL.

DROIT A L'IMAGE : Le Participant Autorise la FFForce et Cristal Kettlebell à exploiter son image (photo, vidéo, etc.) à titre gratuit pour la promotion et la communication. Cette autorisation est valable pour une utilisation sur tous les supports matériels et immatériels et emporte la possibilité pour la FFForce d'apporter à la fixation initiale de l'image toutes modifications, adaptations ou suppressions qu'elle jugera utile.

IMPONDÉRABLES : Les organisateurs se réservent le droit de modifier ce règlement pour faire face aux impondérables.

CONTROLE ANTI-DOPAGE : Les athlètes peuvent être soumis à tout moment à un contrôle anti-dopage de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD). www.aflld.fr